

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération N° DE\_012\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de fongibilité des crédits pour 2025**

**Vu** la délibération 2022\_036 "Passage au référentiel M57";

**Considérant** le passage effectif à la nomenclature M57 du budget communal en 2023;

**Considérant** que la délibération 2022\_036 a autorisé la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% maximum des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et la section d'investissement (or dépenses relatives au personnel);

**Considérant** que l'autorisation de fongibilité des crédits doit être voté annuellement;

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget communal principal;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance



Daniel ROUSSET  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800468-DE\_012\_2025-DE

A G E D I